

N° 304/2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT
(25200)Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 14 mars 2023

Le 14 mars 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 08 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**Nombre de membres en exercice : **29**Nombre de présents : **19**Nombre d'excusés : **8**Nombre d'absent : **2****VOTES**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, GUILLEMET Jean-Louis, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, NICOLET Josette, LOYSEAU David

Etaient excusés :

Madame LAZAAL Zahia

Monsieur OCHIER Jean-Christophe

Madame COENART Séverine

Madame SAUNIER Fanny

Monsieur VIEILLE Laurent

Madame NUNHOLD Jacinthe

Madame TABECHE Yasmina

Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

pouvoir à Monsieur Pierre CHARITÉ

pouvoir à Monsieur GUILLEMET Jean-Louis

pouvoir à Monsieur DALON Olivier

pouvoir à Monsieur MUNNIER Jean-Paul

pouvoir à Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

Etaient absents : Madame LAKHDER Nadia, Monsieur DRIANO Christian

Monsieur LOYSEAU David est désigné secrétaire de séance

OBJET**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La convocation du conseil a été faite le 8 mars 2023

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 16 mars 2023

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 16 mars 2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 14 mars 2023

DÉLIBÉRATION n° 304/2023

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le Rapporteur :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade, promotions internes.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal les ouvertures et fermetures de postes suivantes à compter du 1^{er} avril 2023 :

Fermetures

- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} cl. 35h
- 1 poste d'adjoint administratif à 28h

ouvertures

- 1 poste d'agent de maîtrise 35h
- 1 poste d'adjoint administratif à 32h

Le tableau des effectifs sera ainsi modifié au 1.04.2023 :

GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Ancien effectif : 15

Nouvel effectif : 14

GRADE D'AGENT DE MAITRISE

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

À l'unanimité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification du tableau des effectifs.

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.



Le secrétaire de séance
David LOYSEAU